



Les « CAVALLINI »

JP Déplante, Amicale Philatélique d'Annecy

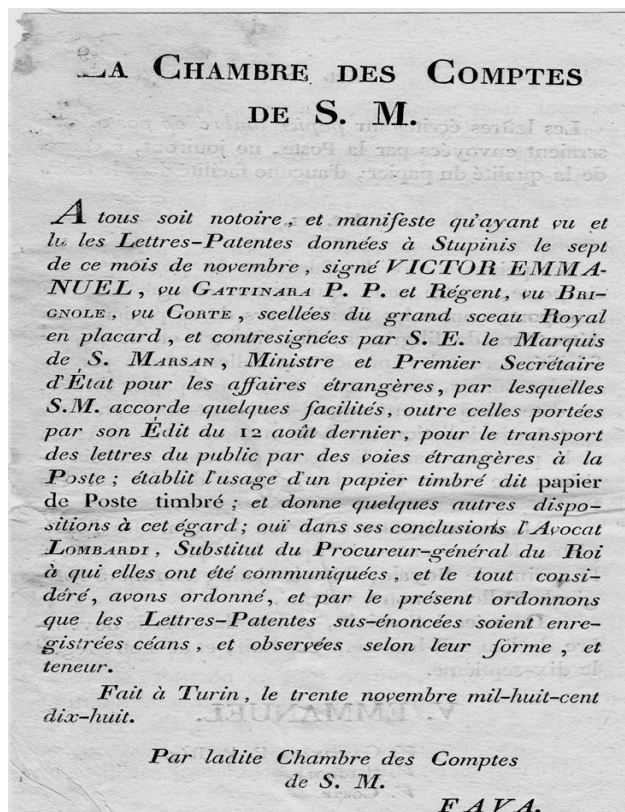
Le 12 Aout 1818 est promulgué un édit accordant le droit aux **particuliers** de pouvoir faire transporter leurs lettres par des **coursiers particuliers**.

Le particulier était obligé de payer la taxe (droit de poste), de faire enregistrer la lettre sur laquelle était apposé le tampon « IN CORSE PARTICOLARE » et dans un angle un numéro d'ordre identique à celui inscrit sur le registre.

Pour remédier à cette procédure lourde Victor Emmanuel crée par **LETTRES-PATENTES du 7 Novembre 1818**
« le papier de poste timbré ».



Le document est transmis à la Royale chambre des comptes pour
exécution



Trois valeurs sont prévues :

15c pour une distance de moins de 37 km

25c pour une distance comprise entre 37 et 86 km

50c pour une distance au dessus de 86 km

La Royale chambre des comptes se rendant compte qu'elle ne pourra pas disposer en temps utile du papier filigrané prévu indique par un **Manifeste du 3 Décembre 1818** la réalisation d'une émission **provisoire** à partir du 1/01/1819.

Première émission provisoire : 1/01/1819 - 31/01/1820

Gravure confiée à **Amadèò LAVY**. Le dessin représente un petit génie chevauchant un coursier. D'une main le génie porte un cor (symbole des postes) à sa bouche et de l'autre se tient à la crinière du cheval, d'où l'appellation « CAVALLINI »

Dimension : 248 x 384 mm sur papier filigrané ou non.

Tirage manuel : 335000 feuilles soit une rame de chaque valeur (500 feuilles) pour chaque bureau (106 à l'époque)

Imprimé à la main avec de l'encre (Vert-bleu)

MANIFESTE DE LA ROYALE CHAMBRE DES COMPTES

Par lequel elle notifie au Public que le papier timbré de Poste établi par les Royales Patentes du 7 novembre dernier sera provisoirement mis en usage sans filigrane, de la dimension ordinaire du papier dit à lettres, et revêtu des rimbres relatifs aux trois qualités de papier absolument conformes aux empreintes, qui y sont figurées.

En date du 3 décembre 1818.



publié le 1^{er} janvier 1819

TURIN,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

5. Que à l'époque où commencera la distribution du nouveau papier filigrané, cessera l'usage du papier timbré sous filigrane, et les feuilles restantes de cette dernière qualité pourront être échangées contre autant des feuilles de celui filigrané.

Les différens timbres qui seront apposés sur le papier provisoire sans filigrane seront absolument conformes aux empreintes figurées ci-après, les quels, ainsi que leurs modèles, et les exemplaires du susdit papier ont été déposés dans nos Archives, suivant la disposition de l'article 2 des dites Royales Patentes du 7 novembre dernier.

MODÈLES DES TIMBRES.



Mandons et ordonnons que le présent sera publié, aux lieux, et de la manière accoutumée, voulans qu'aux copies imprimées à l'Imprimerie Royale l'on ajoute la même foi qu'à l'original.

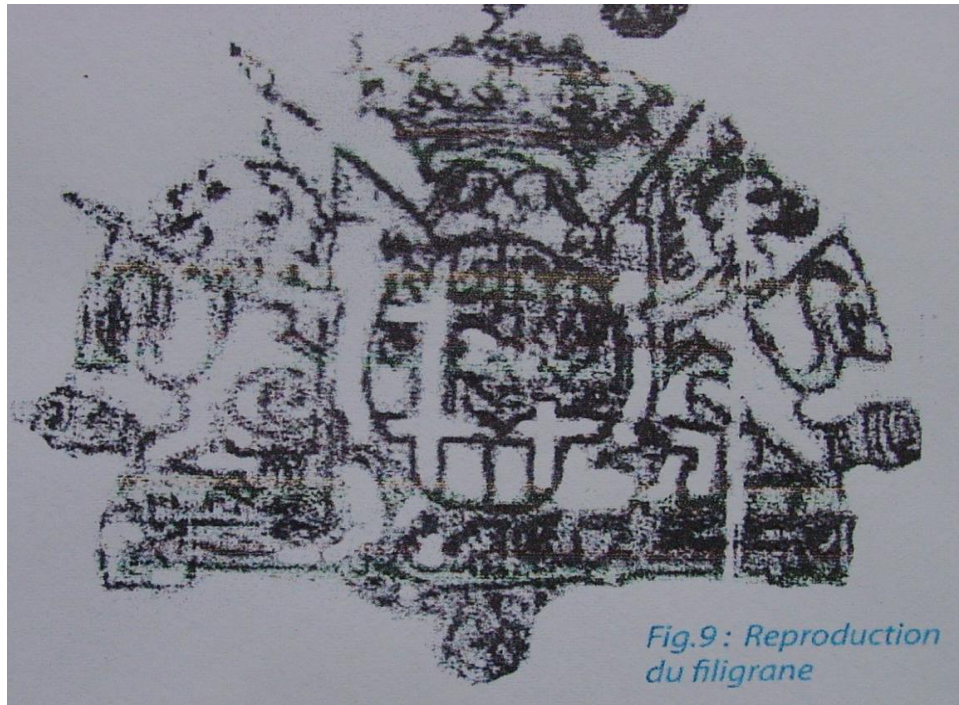
Donné à Turin le 3 décembre 1818.

Par ladite Royale
CHAMBRE des Comptes

FAVA.



**SARDAIGNE: CAVALLINI 15c BLEU
30/10/1819 de TORINO à PONT SAN MARTINO**



Par **Manifeste du 13 Novembre 1819** la Royale chambre des comptes annonce

La création de l'émission **définitive** le 1/01/1820

Deuxième émission (définitive) : 1/01/1820 - 1/06/1836

Dimension : 400 x 260 mm

Tirage à la machine : 500000 feuilles

*Impression « à sec » sur papier **filigrané**.*

Les dessins diffèrent par la taille et le contour constitué d'une rangée de petites perles (108)

Les **CAVALLINI** furent retirés de la circulation le 1 Juin 1836

MANIFESTE DE LA ROYALE CHAMBRE DES COMPTES

Portant que la distribution de l'actuel provisoire papier
timbré de Poste cessera à la fin de décembre prochain;
et qu'à dater du premier janvier 1820 commencera la
distribution du papier de Poste à filigrane, et timbré
à sec; avec quelques autres dispositions relatives.

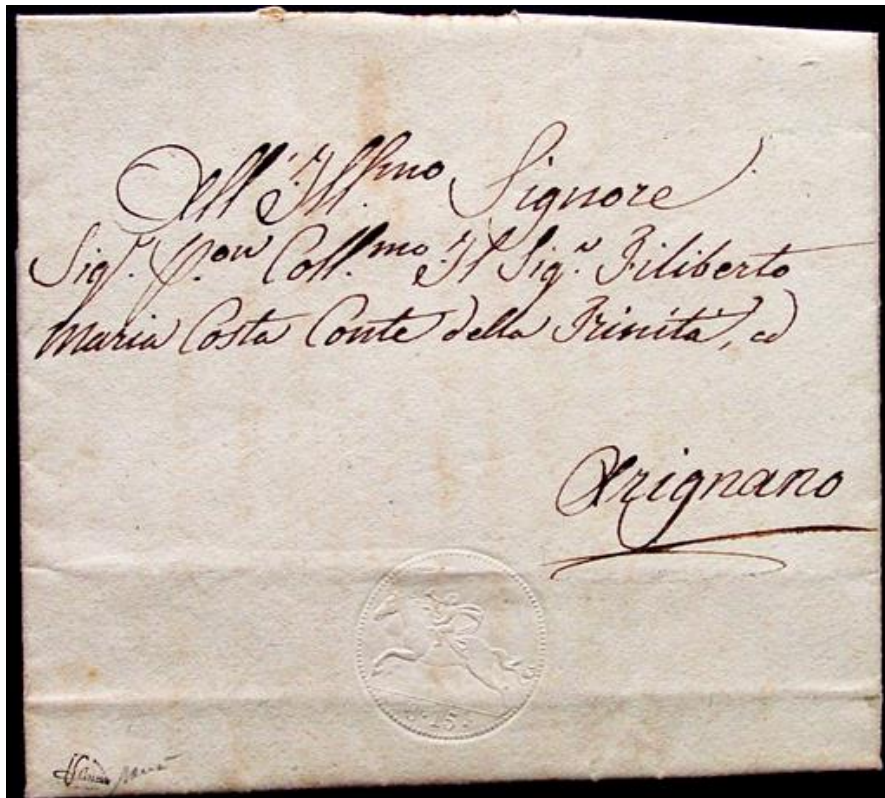
En date du 13 novembre 1819.



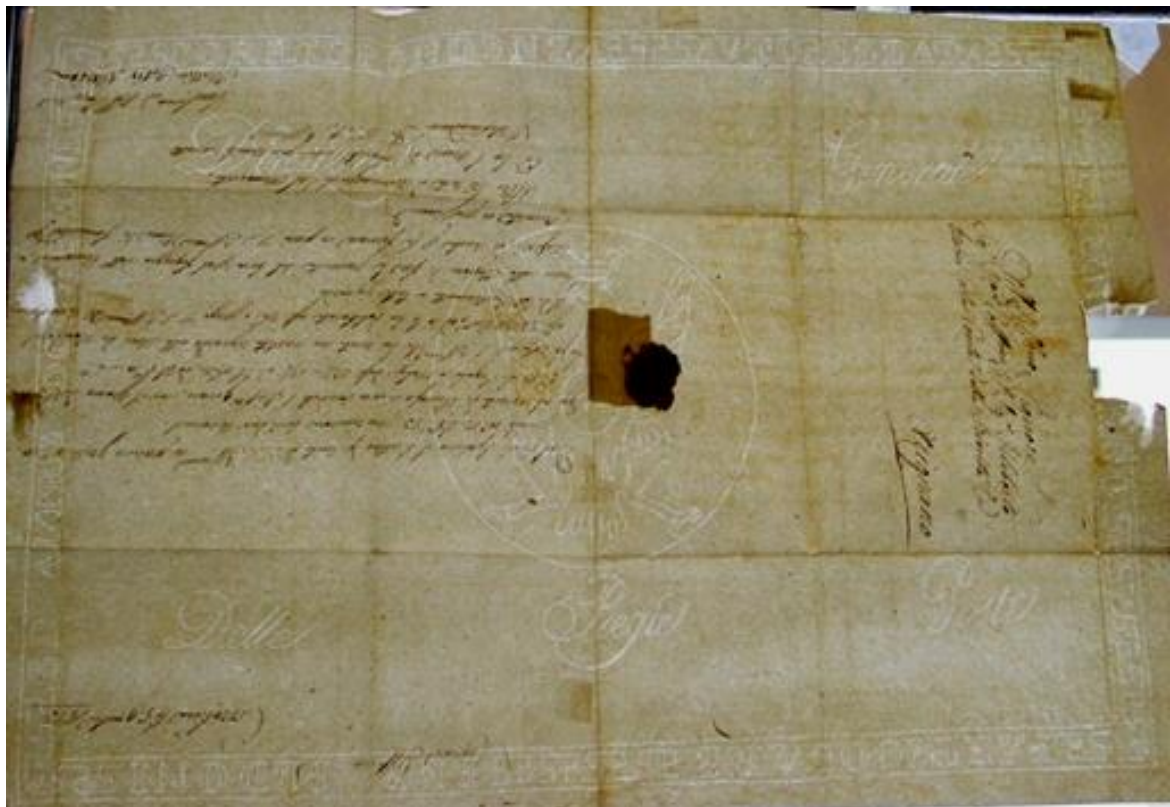
TURIN,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

MODÈLES DES TIMBRES.

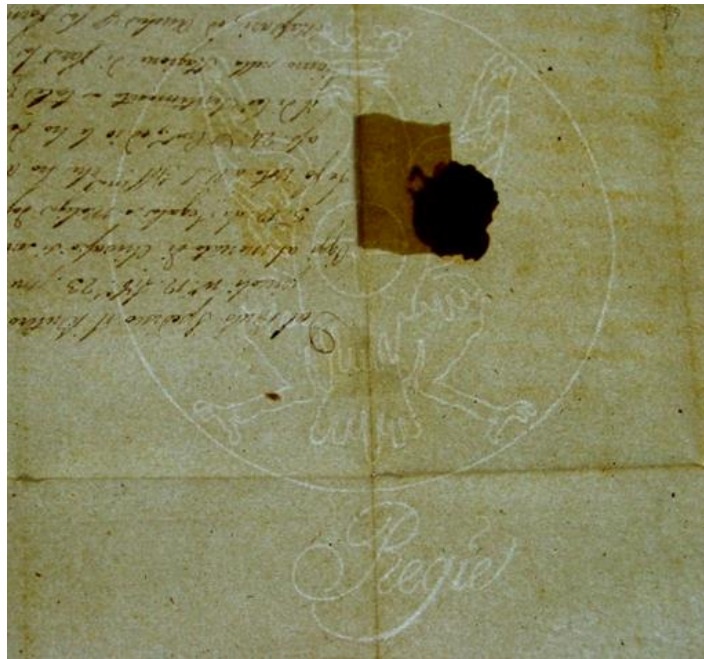




SARDAIGNE: CAVALLINI 15c Impression à Sec
9/11/1823 de CAROLINA à ARIGNANO



SARDAIGNE: CAVALLINI 1823
(Filigrane du Papier)



SARDAIGNE: CAVALLINI 1823

Filigrane du Papier de la lettre précédente représentant au centre un cercle avec un aigle couronné . A gauche et droite le texte «Direzione Generale delle Regie Poste » (Direction Générale des Postes Royales).

Une grecque entoure le tout avec la mention: «CORRISPONDENZA AUTORIZZATA IN CORSO PER PEDONI E ALTRE OCCASIONI » (Correspondance autorisée à voyager en transport particulier et par piéton)



SARDAIGNE: CAVALLINI 25c (1820)